



Éditorial



Le mot
du président
d'ITEA,
Pascal Farjot

L'annonce d'un changement ?

Le rapport de la Cour des comptes remis le 10 février 2015 au président de la République dresse un constat sévère de la politique de gestion des six agences de l'eau et recommande à l'Etat de durcir ses exigences en termes de résultats. Pour les industriels, et en particulier les fabricants de canalisations, ce rapport prend une dimension considérable et accroît les attentes de la profession. Il sonne l'alerte sur l'allocation des dotations consenties par les agences en priorité aux études sur l'état des réseaux au détriment des réparations. Ce rapport doit contribuer à accélérer le processus de renouvellement des ouvrages que les collectivités peinent à concrétiser. Loin d'être neutre, ce coup de semonce serait-il un début de réponse aux avertissements lancés par la profession ? En réaffirmant l'enjeu d'une politique publique volontariste et solidaire pour la ressource en eau, à laquelle les entreprises de l'eau participent, notamment dans le cadre des investissements responsables des collectivités, le rapport de la Cour des comptes esquisse ainsi les conditions d'une reprise pour la profession. Sollicités par ITEA, Claude Gaillard, président du comité de bassin Rhin-Meuse et Michèle Rousseau, directrice générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie réagissent au rapport de la Cour des comptes et nous exposent comment ils participent aux programmes de maîtrise des fuites à l'échelle du bassin.



Vie du syndicat

■ Télécharger la deuxième fiche métier ITEA « Pérennité des réseaux en France » sur le site internet ITEA, rubrique Publications.



Actualités

La Cour des comptes interpelle l'État sur la gestion des agences de l'eau

En amont de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) qui se tiendra à Paris en décembre 2015, le rapport de la Cour des comptes rendu public le 11 février dernier analyse l'efficacité et la performance économique des services publics et insiste sur l'amélioration nécessaire de la gouvernance et du cadre de gestion des six agences de l'eau.

Parmi les faits marquants, y sont particulièrement exposés :

- La part des redevances industrielles et agricoles comparée aux contributions des ménages, inversement proportionnelle aux pollutions d'activité par acteur ;
 - La sur-représentation des industriels usagers dans la composition des conseils d'administration susceptible de nuire à l'impartialité et à l'indépendance des agences ;
 - L'absence de politique nationale coordonnée et contrôlée, laissant libre cours aux intérêts catégoriels des bassins ;
 - L'émiettement des services d'eau et d'assainissement, dont 60% interviennent sur des territoires de moins de 1000 habitants, qui renchérit le coût d'exploitation par m³ consommé.
- Pour la Cour des comptes, sous la pression des déficits publics, l'Etat doit s'impliquer davantage dans la politique de l'eau. Il doit exiger des agences une gouvernance exemplaire et un programme d'ajustement structurel destiné à renforcer la lutte contre la pollution, le gaspillage et la reconquête des milieux aquatiques. Face aux enjeux d'amélioration du réseau et de maîtrise des fuites, la Cour recommande le regroupement des services d'eau et d'assainissement dans les schémas départementaux de coopération intercommunale, déjà prévu par la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales.

La charte qualité des réseaux d'assainissement : clé d'accès aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Impliquée dès le début dans l'élaboration des chartes régionales (Vallée d'Oise, vallée de Marne, Normandie), puis de la charte nationale, l'AESN a décidé, en janvier 2015, de subordonner l'attribution des aides aux collectivités du bassin Seine Normandie aux seuls chantiers réalisés sous charte. L'AESN s'appuie sur son analyse du gain de pérennité sans dépassement de coût pour les chantiers réalisés sous charte.

« Plan eau » de la Nouvelle France Industrielle

Dans le cadre des neuf solutions industrielles qui succèdent aux 34 plans de la Nouvelle France Industrielle (démarrés en septembre 2013), un Appel à Projet (AAP) piloté par l'ADEME vient d'être lancé avec pour objectif de soutenir les solutions innovantes portées par les entreprises de la filière eau : l'usine d'épuration de la ville durable, l'usine de dessalement de l'eau de mer, les réseaux d'eau intelligents et la gestion intelligente de la ressource. Les dossiers de candidature doivent être déposés jusqu'au 16 novembre 2015 (1^{re} phase) ou au 23 mai 2016 (phase finale). Plus d'informations à l'adresse suivante : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/EAU2015-68>

Agenda

- World Efficiency, du 13 au 15 octobre 2015, à Paris, Porte de Versailles
- Salon des maires et des collectivités locales, du 17 au 19 novembre 2015 à Paris, Porte de Versailles. Retrouvez les entreprises d'itea présentes au salon sur www.salondesmaires.com. Remise des Labels et Trophées Aquaplus.

Conséquences du rapport de la Cour des comptes

Alors que le récent rapport de la Cour des comptes souligne la nécessité de rendre les stratégies des agences de l'eau plus précises et plus pertinentes, les industriels du transport de l'eau et de l'assainissement rappellent que la maîtrise des fuites répond aux défis écologiques, économiques et citoyens posés par le Grenelle de l'environnement et doit guider efficacement les collectivités dans leur programme d'investissement.

De nouveaux outils permettent de généraliser la démarche d'inventaire du patrimoine à l'ensemble des collectivités d'ici fin 2015 et d'arbitrer entre réparation et renouvellement du réseau. Comment les agences de l'eau et les comités de bassin accompagnent-ils les maîtres d'ouvrages pour garantir la qualité du réseau ?

Claude Gaillard, ancien député de Meurthe et Moselle, et président du comité de bassin Rhin-Meuse et **Michèle Rousseau**, directrice générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie nous exposent leur point de vue.

Maîtrise des fuites : entre enjeux économiques et écologiques

Pour **Claude Gaillard**, la recherche d'une rationalisation des aides de l'Etat en direction de la politique de l'eau n'est pas récente mais elle s'accélère aujourd'hui. « *Cela fait bien longtemps que l'Etat n'intervient plus dans ce domaine et le Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) a été supprimé il y a plus de 10 ans* » souligne-t-il. En amputant les départements des aides financières des agences de l'eau nécessaires aux programmes d'infrastructures, l'Etat contraint les collectivités à faire des choix alors qu'elles demeurent les acteurs d'une grande transition écologique. « *Il appartiendra indiscutablement aux comités de bassin de faire des choix dans l'adaptation des programmes des agences de l'eau et si, dans notre bassin, certains ajustements en repli sont effectivement envisagés, ils ne porteront en aucune façon sur la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable qui est majeure* » poursuit-il.

Pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la maîtrise des fuites du réseau d'eau potable représente un problème économique autant qu'écologique. Aussi, en application de son 10^e programme, elle entend mettre en exergue l'importance des « économies d'eau » et contribuer à interroger sur la notion « de gaspillage » qui passe par une utilisation plus « raisonnée » de l'eau potable. En concentrant son programme sur la protection de l'environnement, l'Agence accompagne la réhabilitation des réseaux d'assainissement. « *L'impact environnemental est en effet jugé sérieux, précise Michèle Rousseau, car les branchements des réseaux peuvent occasionner soit des pollutions, soit des infiltrations d'eau claire qui dérèglent très fortement les stations d'épuration* ».

Faire avancer le diagnostic des réseaux

Dans le cadre de loi « Grenelle II » de 2010, et face au débat suscité par le retard pris dans la réalisation des inventaires des réseaux, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont appelé les collectivités à s'impliquer en urgence et à rendre compte du suivi de leurs actions sur le terrain. « *Dans le cadre du processus de redevance, nous avons adressé en début d'année un questionnaire intitulé « Rapport sur le Prix et la Qualité de Service » (RPQS) à l'ensemble des services d'eau et d'assainissement des collectivités qui introduit des données permettant d'identifier les taux de fuite.* » précise Michèle Rousseau. Néanmoins, à ce jour, l'AESN peine encore à obtenir les déclarations des exploitants. Du côté du bassin Rhin-Meuse, les collectivités ont été informées « *que ce doublement de la redevance de prélèvement pour usage « eau potable » (en cas de non réalisation de l'inventaire) n'était ni un objectif en lui-même, ni inéluctable, pour autant que les actions correctrices soient entreprises rapidement* », souligne Claude Gaillard.

Retrouvez l'intégralité des interviews sur www.itea-france.fr

Nos métiers

ITEA est un syndicat professionnel représentant l'ensemble de la filière industrielle du transport de l'eau potable et de l'assainissement en France. Il regroupe des entreprises européennes et françaises dont les membres ont au moins un site de production en France.

Nos produits

- Tuyaux en fonte, béton, PP, PVC, PE, PRV
- Dispositifs de fermeture et de couronnement en fonte
- Regards en béton, PP, PVC, PE, PRV et fonte
- Matériels de robinetterie et de branchement
- Systèmes de raccordements

Nos actions

- 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires/an
- 6 500 salariés
- ITEA est membre de l'UIE (Union nationale des industries et entreprises de l'eau et de l'environnement) et de la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics)



Membres correspondants



Membre associé



itea infos

La lettre des industriels du transport de l'eau et de l'assainissement

www.itea-france.fr

ITEA Infos est édité par Itea, 9 rue de Berri, 75008 Paris

Directeur de la publication : Pascal Farjot
Directrice de la rédaction : Anne-Laure Makinsky
Rédacteur en chef : Pascale Meeschaert
Conception et réalisation : Technosquare
Maquette : Cécile Marzloff
Impression : GDS
Contact ITEA : info@itea-france.fr

Itea, membre de l'UIE



Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau et de l'Environnement